



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 5 novembre 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2003-1554 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 29 OCTOBRE 2003

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 29 octobre 2003 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2003-1555 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 41 - 47 686,51 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 41 - 394 596,65 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 42 - 6 759,54 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 37 - 278 155,53 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 41 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 41, la liste des réquisitions numéro 42 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 37 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 41	Pièces de comptes à payer	47 686,51 \$	20 au 24 octobre 2003
Liste PD numéro 41	Pièces de comptes à payer	394 596,65 \$	20 au 24 octobre 2003
Liste des réquisitions numéro 42	Pièces de comptes à payer	6 759,54 \$	20 au 24 octobre 2003
Liste des embauches numéro 37	Embauches de personnel temporaire	278 155,53 \$	13 au 17 octobre 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1556 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-42 - 439 947,75 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 22 OCTOBRE 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-42 d'un montant total de 439 947,75 \$ pour la période du 16 au 22 octobre 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

Adoptée

Monsieur le conseiller André Levac prend son siège.

CE-2003-1557 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-40 - 99 243,93 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-40 d'un montant total de 99 243,93 \$ pour la période du 14 au 20 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1558* AMENDEMENTS À L'ENTENTE INTERVENUE EN MAI 1993 POUR LE PROJET LES HAUTEURS ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DE LA PHASE 7 DE CE PROJET - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Placements Darosy inc. a déposé une requête afin de procéder à ses frais, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue portant le numéro de lot 3 070 139 étant la phase 7 du projet Les Hauteurs;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée entre l'ex-Ville de Gatineau et la compagnie Les Placements Darosy inc. pour le projet Les Hauteurs et que cette entente doit être modifiée afin de tenir compte de la réglementation en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter les amendements proposés à l'entente intervenue en mai 1993 entre l'ex-Ville de Gatineau et la compagnie Les Placements Darosy inc. et concernant le développement domiciliaire Les Hauteurs, de façon à établir les modalités de remboursement des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans la phase 7 de ce projet, ainsi que le paiement des frais d'administration et d'aménagement de parcs.

De ratifier la requête présentée par la compagnie Les Placements Darosy inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau, les services municipaux et la rue dans la phase 7 du projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue formée par le lot numéro 3 070 139 ainsi que les services municipaux et les servitudes.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les amendements à l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 168-2003 prévu à cette fin et jusqu'à concurrence de 171 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant 171 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 168-2003	171 000 \$	Quote-part – enfouissement des réseaux d'utilités publiques

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 168-2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1559 SOUSSION 2003 SI 103 - GENREP LTÉE - ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES D'URGENCE - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - TOTAL DE 93 838,55 \$ POUR LES ANNÉES 2003 À 2006

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Genrep Ltée, 25, rue Gifford, Ottawa, Ontario, K2E 7S3 pour l'entretien des génératrices d'urgence pour un montant total de 93 838,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec l'alternative 1 (ensemble de la Ville de Gatineau) de sa soumission déposée le 8 juillet 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 décembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même les postes budgétaires concernés par la présente.

ANNÉE	MONTANT TOTAL (incluant les taxes)
2003	19 269,56 \$
2004	24 856,33 \$
2005	24 856,33 \$
2006	24 856,33 \$

De plus le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2004, 2005 et 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1560 SOUSSION 2003 SP 197 - CONSTRUCTION CHOINIÈRE INC. - ÉGOUTS, AQUEDUC, CHAUSSÉE ET ASPHALTAGE (COUCHE DE BASE) - BOULEVARD DES GRIVES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 709 334,43 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec, à la firme Construction Choinière Inc., 854, Rang 4, Roxton Pond, Québec, J0E 1Z0, pour un montant total de 709 334,43 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux sur le nouveau tronçon du boulevard des Grives, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 19 septembre 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30148-004-44725	279 697,45 \$	Services municipaux - Boulevard des Grives fondation et couche de base
06-30148-003-44726	172 130,13 \$	Services municipaux - Boulevard des Grives égout pluvial
06-30148-002-44727	99 436,39 \$	Services municipaux - Boulevard des Grives égout sanitaire
06-30148-001-44728	133 404,55 \$	Services municipaux - Boulevard des Grives aqueduc
04-13493	24 665,91 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30148-004	38 940 \$		Services municipaux - Boulevard des Grives // fondation et couche de base
06-30148-003		13 950 \$	Services municipaux - Boulevard des Grives // égout pluvial
06-30148-001		24 990 \$	Services municipaux - Boulevard des Grives // aqueduc

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1561 SOUSSION 2003 SP 219 - RÉNOVATION MARC CLÉROUX INC. - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU CENTRE CULTUREL JACQUES-AUGER - 39, RUE LEDUC - PROGRAMME DE RENOUVEAU URBAIN - SUBVENTIONNÉ À 50 % PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 107 318,33 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Rénovation Marc Cléroux Inc., 50C, boulevard Saint-Raymond, suite 206, Gatineau, Québec, J8Y 1R7 pour les travaux de réaménagement du centre culturel Jacques-Auger situé au 39, rue Leduc, au montant total de 107 318,33 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 20 octobre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30136-001-44729	103 586,52 \$	Programme de renouveau urbain centre Jacques-Auger réaménagement
04-13493	3 731,81 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1562 VENTE - VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS DÉSUETS - COMPAGNIE ADESA AUCTIONS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la chef de la division de l'approvisionnement au Service des finances :

À faire vendre par l'entremise de la compagnie Adesa Auctions, ayant son siège à Embrun, Ontario, les véhicules et équipements identifiés ci-dessous, à savoir :

Numéro du Véhicule	Catégorie	Marque	Année	Numéro de série
330PC015	Fourgon 9 000 lbs	Ford E350	1987	1FDKE30H1HHB98274
105PA019	Automobile	Volvo S70	1998	YV1LS5585W2546965
100PB037	Automobile	Ford Crown Victoria	1998	2FAFP71W5WX167603
100PB038	Automobile	Ford Crown Victoria	1998	2FAFP71W3WX167602
100PC040	Automobile	Ford Crown Victoria	1995	2FALP71W1SX168292
100PC041	Automobile	Ford Crown Victoria	1997	2FALP71WXVX178839
100PC053	Automobile	Ford Crown Victoria	2000	2FAFP71WXYX188451
100PA059	Automobile	Chevrolet Impala	2001	2G12WF55K419155604
100PB086	Automobile	Ford Crown Victoria	2000	2FAFP71W6YX160632
100PC093	Automobile	Ford Crown Victoria	1999	2FAFP71W6XX201095
100PC095	Automobile	Ford Crown Victoria	2000	2FAFP71W1YX155452
100PB564	Automobile	Ford Crown Victoria	1995	2FALP71W2SX164736
100PB565	Automobile	Ford Crown Victoria	1996	2FALP71WOTX188891
100PB597	Automobile	Ford Crown Victoria	1995	2FALP71W6SX164738
100PB598	Automobile	Ford Crown Victoria	1996	2FALP71W45X188893
100MB700	Automobile	Mercury G. Marquis	1996	2MELM74W2TX704567
100RA701	Automobile	Chevrolet Caprice	1995	1G1BL52WOSR179629

100BC703	Automobile	Ford Crown Victoria	1992	2FACP72W8NX172889
100XC1080	Automobile	Ford Crown Victoria	1999	2FAFP71W8XX201101
100XC1092	Automobile	Ford Crown Victoria	1999	2FAFP71W8XX20196
100XC1099	Automobile	Ford Crown Victoria	1998	2FAFP71W8WX165232
105FC314	Automobile	Ford Taurus	1993	1FACP5240PA251391
105PA315	Automobile	Chrysler Dynasty	1992	1C3BF46R4ND797832
105PB550	Automobile	Buick Regal	1991	2G4W8AL1M1903864
105PB553	Automobile	Pontiac 6000	1990	1G2AF51T2I6252766
105PC561	Automobile	Ford Taurus	1995	1FALP5241SA277409
105PC567	Automobile	Ford Taurus	1995	1FALP5246SA277406
105PC569	Automobile	Ford Taurus	1995	1FALP524XSA277408
105PC582	Automobile	Ford Taurus	1994	1FALP5249RA265017
105PC583	Automobile	Ford Taurus	1994	1FALP5241RA251600
105PC584	Automobile	Ford Taurus	1994	1FALP5247RA251603
1101C502	Automobile	Chevrolet Cavalier	1994	1G1JC8147R7360357
110YC503	Automobile	Chevrolet Cavalier	1994	1G1JC8141R7360368
110BC504	Automobile	Chevrolet Cavalier	1994	3G1JC5143RS858796
110BB506	Automobile	Mazda 323	1994	JM1BG231XR0738048
1101C519	Automobile	Chevrolet Cavalier	1994	3G1JC5143RS858569
110BB521	Automobile	Dodge Spirit	1994	3B3XA463XRT286042
110GB524	Automobile	Chevrolet Cavalier	1994	3G1JC5141RS856416
110BB528	Automobile	Dodge Spirit	1993	1B3XA4639PF662608
110PB570	Automobile	Dodge Spirit	1991	1B3BA4636MF577733
110PB574	Automobile	Dodge Spirit	1994	3B3XA4634RT350818
110PB576	Automobile	Dodge Spirit	1991	1B3BA4633MF532751
110PB580	Automobile	Pontiac Grand Am	1989	1E2NE51T1KC819952
110PA709	Automobile	Chevrolet Corsica	1989	1G1LT51W4KY293242
110EC715	Automobile	Chevrolet Corsica	1992	1G1LT53T8NY252054
110BB716	Automobile	Chevrolet Corsica	1992	1G1LT53T4NY246204
110UD717	Automobile	Chevrolet Cavalier	1994	3G1JC5146RS837358
110UA719	Automobile	Mazda 323	1993	JM1BG2317P0629382
110UA720	Automobile	Mazda 323	1993	JM1BG2315P0628604
110UD723	Automobile	Mercury Topaz	1992	2MEBH36X5NB638766
110EC730	Automobile	Mazda 323	1993	JM1BG2314P0632305
110XB1575	Automobile	Dodge Spirit	1994	3B3XA4614RT351697
115RB731	Automobile	Hyundai Accent	1995	CAKMHVF11N9SU108421
1151C732	Automobile	Suzuki Swift	1993	2S2AA35S6P5101107
120ED420	Camion ¼ T	Chevrolet S10	1989	1GCCS14Z0K2218713
120HB422	Camion ¼ T	Ford Ranger	1991	1FTCR10U2MUB31229
120BD424	Camion ¼ T	Dodge Ram 50	1993	JB7LS22G3PP000881
130RB413	Camion ½ T	Ford F 150	1992	2FTEF15NSNCA15328
130SB415	Camion ½ T	Ford F 150	1995	1FTEF15Y8SLC14938
130VD417	Camion ½ T	Ford F 150	1990	2FTDF15N4LCB06717
135VB202	Camion ¾ T	Ford F 250	1992	2FTHF25M9NCA15329
135RB258	Camion ¾ T	Ford F 350	1991	2FTJW35M8MCA09849
135VD279	Camion ¾ T	Ford Cof	1992	2FTHF25YXMCA4856

135VA280	Camion ¾ T	GMC Sierra	1993	1ETEC24JXPE541803
136RC449	Camion ¾ T 4X4	Ford Cof	1992	2FTHF36GXNCA64991
145VC535	Fourgon ¼ T	Ford Aérostar	1995	1FTDA14U9SZB42511
145HC537	Fourgon ¼ T	Ford Aérostar	1993	1FTDA34X3PZB40783
145IA538	Fourgon ¼ T	Ford Aérostar	1993	1FTDA34X5PZB40784
145BB539	Fourgon ¼ T	Dodge Caravan	1992	2B4GH2539NR736984
145PA743	Fourgon ¼ T	Ford Aérostar	1993	1FMCA11U9PZA57154
145TC748	Fourgon ¼ T	GMC Safari	1986	1GTCM15Z6GB523469
145TC749	Fourgon ¼ T	GMC Safari	1986	1GTCM15Z0GB524245
145TA855	Fourgon ¼ T	GMC Safari	1986	1GTCM15Z9GB524230
150VD753		GMC C15	1986	2GTDC14H8G1523277
155FB322	Fourgon ¾ T	Dodge B 350	1992	2B7HB21Y4NK156691
155EB436	Fourgon ¾ T	Ford E 250	1994	1FTFE24H8RHC01280
155HC440	Fourgon ¾ T	Dodge RMV	1994	2B7KB31Y3RK172155
310VC210	Camion 1 T	Ford F 350	1992	2FTJW35MONCA83980
310HD220	Camion 1 T	GMC C35	1986	1G0HC34M3GJ508181
310VB260	Camion 1 T	Ford F 350	1991	2FTJW35MXMCA50757
315HD136	Camion 6 roues	Inter 1800	1975	00532ECA23190
315HD137	Camion 6 roues	Chevrolet C6V	1985	1GBL7D1EXFV104327
315HC138	Camion 6 roues	Inter 4900	1990	1HTSDTVR1LH231553
315VD230	Camion 6 roues	Chevrolet CC70C	1984	1GBL7D1E4EV138813
315VA235	Camion 6 roues	Inter 4900	1990	1HTSDTVRXLH247296
Petits équipements				
180VD460	Tracteur sur chenille	Bombardier SW48F	1975	SW758230
180YD467	Tracteur sur chenille	Bombardier 480A	1987	11870084
345HC172	Rétrocaveuse	Case 680L	1990	JJG0070794
720-875	Tronçonneuse	Johnsored 2036	1995	4503135

À vendre à la municipalité de Cantley les véhicules suivants aux prix indiqués en regard de chacun d'eux (non assujettie à la taxe de vente du Québec et à la taxe sur les produits et services).

Numéro du Véhicule	Catégorie	Marque	Année	Numéro de série	Prix offert
135FC343	Camion ¾ T 4X4	Chevrolet CD	1983	2GCGK24M3D1110083	1 200 \$
315VA234	Camion 6 roues	International 4954	1990	1HTSDZ751LH282549	4 000 \$
Petits équipements					
175RA625	Tondeuse automotrice	Toro G. Master	1984	3078220671	500 \$

À se départir de ces véhicules ou équipements par d'autres moyens de disposition tels que vente pour ferraille, vente aux ateliers de débosselage et autres, advenant le cas où certains équipements ne trouvent pas preneur.

Les revenus liés à cette activité seront imputés aux postes budgétaires 01-74230 – Autres dispositions d'actifs et 01-79110 – Autres revenus.

Adoptée

**CE-2003-1563* DISPOSITION DES NEIGES USÉES - DÉPÔT À NEIGE DU BOULEVARD GRÉBER-
MAINTIEN DU TARIF - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE
SYLVA**

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées afin d'inclure des tarifications pour la disposition des neiges usées au dépôt à neige du boulevard Gréber;

CONSIDÉRANT QUE l'application des tarifs pour la disposition des neiges usées au dépôt à neige du boulevard Gréber servira à financer l'entretien du site :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'appliquer les tarifs ci-bas et de modifier la grille de tarification des services municipaux.

Camion	Volume	Tarif
6 roues	9 m ³	16 \$
10 roues	15 m ³	24 \$
14 roues	18 m ³	28,80 \$
Semi-remorque	30 m ³	48 \$

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

**CE-2003-1564* AUTORISER LE MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT
À PROCÉDER À L'ACHAT DE DÉCOMPTES NUMÉRIQUES POUR LES FEUX DE
CIRCULATION MUNIS DE LENTILLES POUR PIÉTONS - PROGRAMME
"INFRASTRUCTURES TRANSPORT" POUR LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par sa résolution numéro CE-2003-326, autorisait le directeur du Service de l'ingénierie à signer une demande d'aide financière pour l'aide à la sécurité des piétons, dans le cadre du programme « Infrastructures-Transport »;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Infrastructures-Transport » a approuvé une contribution de 250 000 \$ à la Ville pour son projet d'amélioration de la sécurité des piétons :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Module des travaux publics et de l'environnement à procéder à l'achat de décomptes numériques pour les feux de circulation munis de lentilles pour piétons dans le cadre du programme « Infrastructures-Transport ».

Ce comité autorise le trésorier à financer l'achat des équipements pour les feux piétons à même une subvention de 250 000 \$ confirmée par le directeur général du programme « Infrastructures-Transport » et à effectuer toutes les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à effectuer le virement visant à augmenter le budget de recettes et dépenses d'un montant de 250 000 \$ suite à la confirmation reçue de la contribution du programme « Infrastructures-Transport ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds des dépenses en immobilisations :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
FDI	250 000 \$	Mise aux normes des feux de circulation Programme « Infrastructures Transport »

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82131	250 000 \$		Réseau routier // Centre Jacques-Auger réaménagement
03-10110		250 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // Centre Jacques-Auger réaménagement

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1565* ACQUISITION DE PARCELLES DE LOTS - 642, 646 ET 654, BOULEVARD LABROSSE - 7 275,63 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ci-après ont accepté la cession des parcelles de terrain requises pour la construction d'un trottoir sur le boulevard Labrosse et qu'il y a lieu de verser les applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'acquérir les parcelles ci-après :

Adresse	Partie du lot	Superficie	Prix d'achat	Vendeur
654, boulevard Labrosse	1 100 816	20,6 m ²	1 000 \$	C. Hamel/ R. Chenier
646, boulevard Labrosse	1 100 817	57,1 m ²	2 500 \$	P. Lake
642, boulevard Labrosse	1 100 818	57,1 m ²	2 500 \$ (excluant les taxes)	148377 Canada Inc.

M^e Sylvie Arsenault est mandatée pour préparer les actes aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	6 275,63 \$	Acquisition de parcelles de terrain – Boulevard Labrosse
Futur FDI	1 000 \$	Honoraires professionnels

Le trésorier est autorisé à puiser la somme de 7 275,63 \$ à même le produit de disposition de propriétés enregistrées en 2003 afin de donner suite à la présente. De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-74210	7 275,63 \$		Disposition actifs - propriétés // Centre Jacques-Auger réaménagement
03-10110		7 275,63 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // Centre Jacques-Auger réaménagement

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1566* VENTE DU LOT 15A-PARTIE, RANG 5, CANTON DE HULL - RUE VERNON - PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR D'AYLMER - CENTRE DE TRI RMSO INC. - 81 584,21 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour la Ville de procéder à la vente du lot numéro 15A-partie, rang 5 à des fins industriels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre à la compagnie Centre de tri RMSO Inc., la partie du lot numéro 15A-partie, rang 5, Canton de Hull, montrée au plan numéro 5834-01-01 et comportant 18 333,53 m² approximativement au prix de 81 584,21 \$ soit 4,45 \$/m².

L'acquéreur est autorisé à occuper les lieux aux fins d'y préparer son projet à compter de l'acceptation de la présente par le conseil municipal sujet aux garanties habituelles exigées par la Ville dont l'assurance responsabilité et un dépôt de 10 %.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1567 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-98-41 DE L'EX-VILLE DE GATINEAU - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA RUE DE SAINTE-MAXIME - DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF CÔTE D'AZUR - DISCTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de l'ex-Ville de Gatineau en vertu de la résolution numéro CE-98-41 modifiée par la résolution numéro CE-98-60, a autorisé l'acquisition des rues formées des lots numéros 1A-122, 1A-263, 2-931 et d'une partie des lots numéros 1A-65, 1A-124, 1A-125 et 1A-155 du rang 7 au cadastre du Canton de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la transaction ne s'est pas matérialisée depuis l'adoption de la résolution;

CONSIDÉRANT QUE le 25 août 2003 les lots précités ont fait l'objet d'un remplacement en conformité avec la Loi sur la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro CE-98-41 afin d'actualiser et préciser les lots à acquérir :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie la résolution numéro CE-98-41 de l'ex-Ville de Gatineau adoptée le 21 janvier 1998 par le remplacement de l'article 3 par le suivant :

3. D'acquérir de la compagnie Tregavest inc. et de Développement coopératif Côte d'Azur ou leurs ayants droit, à titre gratuit, les rues formées des lots numéros 2 872 394, 2 872 395, 2 872 396 et 2 308 478 au cadastre du Québec ainsi que le passage piétonnier formé du lot numéro 2 310 312 du même cadastre.

De plus, ce comité abroge la résolution numéro CE-98-60 de l'ex-Ville de Gatineau adoptée le 28 janvier 1998.

Adoptée

CE-2003-1568 PROTOCOLE D'ENTENTE - MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS - ENTREPOSAGE D'ÉQUIPEMENTS - MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE 3 unités de rassemblement de blessés étaient entreposés dans les ex-Villes d'Aylmer, de Gatineau et de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE suite à la fusion des villes, les protocoles qui existaient ne sont plus valides et doivent être révisés;

CONSIDÉRANT QUE les unités sont fournies gratuitement par Santé Canada, qui voit également au remplacement des éléments détériorés, à usage unique ou périmés;

CONSIDÉRANT QUE les unités comprennent des civières, des couvertures de laine et autres équipements pour répondre aux besoins de la population en cas de sinistre majeur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la protection des personnes et des biens à signer le protocole d'entente entre la coordination ministérielle en sécurité civile du ministère de la Santé et des Services sociaux, la coordination régionale en sécurité civile de la Régie régionale de la santé et des services sociaux et la Ville de Gatineau pour l'entreposage et l'utilisation de 3 unités de rassemblement de blessés.

Adoptée

CE-2003-1569 PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME CLAUDINE LÉVESQUE AU POSTE DE CAPITAINE - SERVICE DE LA POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de capitaine – point de service secteur de Buckingham au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens (résolution numéro CM-2003-837) selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Claudine Lévesque au poste de capitaine au Service de la police, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Lévesque est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Madame Lévesque sera celui de la classe de capitaine de la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21450-116 – Desserte Buckingham – État-major/Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1570 PARTICIPATION DE MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE DU CLUB ROTARY DE HULL - 8 NOVEMBRE 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à participer à une activité spéciale organisée par le club Rotary de Hull qui aura lieu le 8 novembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du Club Rotary de Hull à l'attention de monsieur Charles Leblanc, président, C.P. 79098, Gatineau, Québec, J8Y 6V2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1571 PARTICIPATION DU CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS AU FORUM "LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE" À MONTRÉAL LE 20 NOVEMBRE 2003 - 700 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le conseiller Aurèle Desjardins à participer au forum "Le rôle des municipalités dans le développement économique" à Montréal le 20 novembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 224,30 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312-30023	700 \$	Conseil municipal frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1572 SUBVENTION DE 150 \$ - IMPÉRATIF FRANÇAIS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE, DES PROMENADES ET D'AYLMER - MARC BUREAU, PAUL MORIN ET ANDRÉ LEVAC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Impératif français à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C.P. 449, Gatineau, Québec, J9H 5E7 à titre de subvention pour la semaine Québec interculturel.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1573 SUBVENTION DE 200 \$ - PAROISSE SAINTE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ELECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la paroisse Sainte-Rose-de-Lima, à l'attention de monsieur Raynald Moffett, président du conseil de la fabrique, 861, boulevard St-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1V1, à titre de subvention pour l'organisme Famille-Secours.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	200 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1574 PARTICIPATION DES CONSEILLERS RICHARD JENNINGS, R. ALAIN LABONTÉ ET ANDRÉ LEVAC À LA CÉLÉBRATION DU 100E ANNIVERSAIRE DE L'AGRÉGATION DE LA CONFÉRENCE SAINT-PAUL - 8 NOVEMBRE 2003 - 75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers Richard Jennings, R. Alain Labonté et André Levac à participer à la célébration du 100^e anniversaire de l'agrégation de la Conférence Saint-Paul le 8 novembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre du « Comité organisateur – 100^e anniversaire » à l'attention de monsieur Edmond Leblanc, Société de Saint-Vincent-de-Paul, 56, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L3.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11402-972	25 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11403-972	25 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

Adoptée

*** Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège

CE-2003-1575 AVIS DE RÉSILIATION - SOUMISSION 2002 SP 187 - CONSORTIUM MR CANADA LTÉE - RÉAMÉNAGEMENT ÉDIFICE CONNOR - PHASE I

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 février 2003, ce comité adoptait la résolution portant le numéro CE-2003-145 octroyant un contrat pour le réaménagement de l'édifice Connor (phase I) à Consortium MR Canada Ltée;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur est en défaut à l'égard dudit contrat;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de résilier le contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate nos procureurs pour entreprendre toutes les démarches inhérentes menant à la résiliation du contrat découlant de la soumission 2002 SP 187.

Adoptée

*** Madame la conseillère Louise Poirier reprend son siège

*** Monsieur le maire Yves Ducharme quitte son siège

CE-2003-1576 PERMANENCE DE MADAME JULIE LEFEBVRE AU POSTE DE COORDONNATRICE DES ACTIVITÉS AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Lefebvre a été engagée à l'essai pour une période de 6 mois, par la résolution numéro CE-2002-200 adoptée par le comité exécutif le 5 mars 2002;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 2 avril 2002 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Julie Lefebvre au poste de coordonnatrice d'activités au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs et ce, rétroactivement au 2 octobre 2002.

Adoptée

CE-2003-1577 PERMANENCE DE MADAME NATHALIE BLONDIN AU POSTE DE COMMIS-ADMINISTRATIF / CLIENTÈLE AU SERVICE DES COMMUNICATIONS, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Blondin a été engagée à l'essai pour une période de 3 mois, par la résolution numéro CE-2003-481 adoptée par le comité exécutif le 9 avril 2003;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 29 avril 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Nathalie Blondin au poste de commis administratif / clientèle au Service des communications, Module des services corporatifs et ce, rétroactivement au 29 juillet 2003.

Adoptée

CE-2003-1578 PERMANENCE DE MONSIEUR MARC PROULX AU POSTE DE COORDONNATEUR DES ACTIVITÉS AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SECTEUR DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Proulx a été muté à l'essai pour une période de 20 jours, par la résolution numéro CE-2003-230 adoptée par le comité exécutif le 19 février 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 17 mars 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Marc Proulx au poste de coordonnateur des activités au Centre de services de Gatineau, secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs et ce, rétroactivement au 11 avril 2003.

Adoptée

CE-2003-1579 PERMANENCE DE MONSIEUR ANDRÉ FRANCOEUR AU POSTE D'INFORMATICIEN CONSEIL À LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Francoeur a été muté à l'essai pour une période de 6 mois, par la résolution numéro CE-2002-1638 adoptée par le comité exécutif le 11 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 14 avril 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur André Francoeur au poste d'informaticien conseil à la direction des systèmes d'information, Module de l'administration et des finances et ce, rétroactivement au 14 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1580* SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CENTRE RÉGIONAL D'INCUBATION DE GATINEAU - 16 050 \$

CONSIDÉRANT QUE le Centre régional d'incubation de Gatineau (CRIEG) doit fermer ses portes à compter du mois de janvier 2004 et qu'une subvention de l'ordre de 16 050 \$ est nécessaire pour assurer le fonctionnement du Centre pendant cette période. Ce manque à gagner est occasionné par le non-versement de la subvention accordée annuellement par la Ville à ce Centre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente intervenue entre la Ville, le ministère des Régions et le Centre local de développement, la Ville s'est engagée à supporter des organismes d'entrepreneurship dont le Centre régional d'incubation de Gatineau (CRIEG) pour un montant de 65 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, l'octroi de la subvention de 65 000 \$ avait été fait en demandant au Centre de prendre des mesures pour redresser la performance de l'incubateur et de faire état des perspectives d'avenue des entreprises incubées avant que la Ville ne verse, en 2003, quelque subvention que ce soit (Annexe 1);

CONSIDÉRANT QU'en 2003, le Centre a déployé des efforts pour redresser la situation mais celui-ci s'est rendu compte que les facilités actuelles ne répondent pas aux attentes du milieu et qu'une relocalisation dans un bâtiment conçu pour des fins d'incubation serait plus adéquat (Annexe 2);

CONSIDÉRANT QU'un avis a été demandé à la Corporation de développement économique de Gatineau (CDÉG) relativement au rôle de cet incubateur et cette dernière demande à la Ville de lui verser le montant budgété de 65 000 \$ de manière à régler le financement de l'incubateur actuel et à établir une stratégie d'action pour créer un incubateur physique pour générer encore plus de retombées qu'actuellement tout en répondant aux besoins exprimés de manque d'infrastructures d'accueil (Annexe 3);

CONSIDÉRANT QU'une analyse du dossier permet de conclure qu'un montant de 16 050 \$ serait nécessaire pour couvrir les dépenses reliées au fonctionnement de l'incubateur pour l'année 2003 jusqu'à sa fermeture (Annexe 4);

CONSIDÉRANT QUE le montant résiduel, soit 48 950 \$, pourrait être assujéti à l'établissement d'une stratégie d'action qui pourrait être confiée à la Corporation de développement économique de Gatineau (CDÉG) en vertu d'une entente à intervenir entre la Ville et la Corporation;

CONSIDÉRANT QUE cette entente devrait établir les balises de cette stratégie d'action et spécifier les modalités de l'attribution de la subvention de la Ville reliées à la mise en place et à l'opération d'un incubateur physique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de verser une subvention de 16 050 \$ au Centre régional d'incubation de Gatineau (CRIEG) pour supporter les dépenses de fonctionnement pour l'année 2003 en vertu des engagements pris par la Ville lors de la signature de l'entente avec le Centre local de développement (CLD) et d'assujéti le montant résiduel à une entente avec la Corporation de développement économique de Gatineau (CDÉG) pour l'établissement d'une stratégie d'action en vue de mettre en place un incubateur physique répondant aux attentes du milieu.

Le trésorier est autorisé à émettre le chèque pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62210-972-43270	16 050 \$	Centre local de développement subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1581* SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CENTRE DE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES (CDET) - 32 500 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente intervenue entre la Ville, le ministre des Régions et le Centre local de développement (CLD), la Ville s'est engagée à participer au financement d'organismes d'entrepreneurship, dont un montant de 32 500 \$ au Centre de développement des entreprises technologiques;

CONSIDÉRANT QUE ce Centre est le seul organisme régional spécialisé dans l'accompagnement des entreprises technologiques et d'innovation en phase de pré-damarrage et de démarrage dans la région de l'Outaouais. Le Centre utilise, crée et fait la promotion de plusieurs outils d'intervention tel que mentionné dans la fiche de projet préparée par la Corporation de développement économique de Gatineau (CDÉG) (Annexe 1);

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités de l'année 2002 fait état du bilan des opérations du Centre (Annexe 2). À chaque année, le Centre évalue environ 70 projets d'entreprises sur le territoire et est le seul organisme spécialisé reconnu dans ce domaine par Développement Économique Canada;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, 2 représentants de la Corporation de développement économique de Gatineau (CDÉG) siègent sur le conseil d'administration du Centre mais sans statut officiel et qu'à cet égard, il y aurait lieu d'officialiser le statut de la représentativité de la Ville par le biais d'une représentation de deux membres de la Corporation de développement économique de Gatineau (CDÉG) et de préparer une entente de partenariat pour s'assurer que les actions du Centre soient en ligne avec le plan stratégique de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le Centre a confirmé son engagement à officialiser le statut de la représentativité de la Ville sur le conseil d'administration et pour la préparation d'une entente de partenariat avec la Corporation de développement économique de Gatineau (CDÉG) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de verser une subvention de 32 500 \$ au Centre de développement d'entreprises technologiques (CDET) pour supporter les frais de fonctionnement de cet organisme et autorise le Service des finances de la Ville à donner suite au versement de cette subvention.

De plus, il est recommandé qu'une entente de partenariat intervienne entre la Ville, la Corporation de développement économique de Gatineau (CDÉG) et le Centre de développement d'entreprises technologiques (CDET) afin d'assujettir l'octroi de subvention ultérieure à cette entente.

Le trésorier est autorisé à émettre le chèque pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62210-972-43272	32 500 \$	Centre local de développement subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1582 SOUSSION 2003 SI 157 - FONDEX OUTAOUAIS - SERVICES PROFESSIONNELS - CONSTRUCTION DU COLLECTEUR MONDOUX - PHASE 1 - SERVICE D'INGÉNIEURIE - 37 009,29 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Fondex Outaouais, 170, rue Deveault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, au montant de 37 009,29\$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels de laboratoire en géotechnique pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la mise en œuvre lors de la réalisation du projet Construction du collecteur Mondoux - phase 1, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} août 2003 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après

évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20037-005-44733	35 722,35 \$	Bassin rétention Leamy-égout combiné Montclair etc. frais de laboratoire
04-13493	1 286,94 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1583 SOUSSION 2003 SP 016 - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - COLLECTEUR MONDOUX - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 2 425 274,29 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge la soumission à la compagnie Les constructions CJRB Inc., 3000, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1, pour un montant total ajusté de 2 425 274,29 \$ incluant les taxes pour effectuer des travaux de construction du collecteur Mondoux, phase 1 incluant le retrait d'une partie du tronçon numéro 6, conditionnel à l'obtention de toutes les servitudes nécessaires le long du tracé projeté, le tout en conformité avec sa soumission en date du 26 mai 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20037-003-44734	2 340 939,48 \$	Bassin rétention Leamy-égout combiné Montclair etc. collecteur Mondoux
04-13493	84 334,81 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20037-007	573 564,81 \$		Bassin rétention Leamy-égout combiné Montclair etc. // amendements 37-1-2003
06-20037-003		573 564,81 \$	Bassin rétention Leamy-égout combiné Montclair etc. // collecteur Mondoux

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2003.

Adoptée

CE-2003-1584 ENTENTE HORS COUR - VILLE DE GATINEAU C. 177333 CANADA INC. - LES PLACAGES DE L'OUTAOUAIS (COLLECTEUR MONDOUX)

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 mai 2002, la Ville de Gatineau adoptait le règlement numéro 37-2002 par lequel elle était autorisée à acquérir par voie d'expropriation des servitudes pour réaliser les ouvrages concernés et pour les entretenir par la suite;

CONSIDÉRANT QUE le 23 mai 2003 des avis d'expropriation étaient dûment signifiés;

CONSIDÉRANT QUE des négociations sont intervenues entre les parties relativement aux indemnités;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'un règlement hors Cour tel qu'il appert à l'entente en annexe des présentes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'entente hors Cour et autorise le Service des affaires juridiques de la Ville de Gatineau à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser l'entente hors Cour.

Les fonds à cette fin au montant approximatif de 265 400 \$ plus les taxes si applicables seront pris à même le poste budgétaire 06-20037-004 - Collecteur Mondoux - Acquisition de servitudes.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1585 SOUSSION 2003 SP 083 - DIVERS FOURNISSEURS - SERVICES DE REMORQUAGE ET DE GESTION DES FOURRIÈRES MUNICIPALES - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour le service de remorquage et de gestion des fourrières municipales, conditionnellement à l'obtention par celles-ci, dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date d'acceptation de la présente résolution, de tous les équipements, accessoires et permis nécessaires, selon les prix unitaires indiqués aux bordereaux de soumission joints à la présente, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 25 juin 2003 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour les sections ci-dessous mentionnées.

SECTION 1 – SECTEUR D'AYLMER

Remorquage Aylmer (149430 Canada Inc.) 59 chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9H 1X5 pour le secteur d'Aylmer.

SECTION 2 – SECTEUR DE HULL

Remorquage Henrie (153362 Canada Inc.) 25, rue Cousineau, Gatineau, Québec, J8Y 3M9 pour le secteur de Hull.

SECTION 3 – SECTEUR DE GATINEAU

Remorquage Hullbec (161104 Canada Inc.) 19, rue Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G7 pour le secteur de Gatineau

SECTION 4 – SECTEURS DE BUCKINGHAM / MASSON-ANGERS

Centre Auto Masson (166531 Canada Inc.) 100, chemin Montréal Est, Gatineau, Québec, J8M 1C8 pour le secteur de Buckingham / Masson-Angers.

Le contrat sera en vigueur pour une période de 5 ans à compter de la date de la présente résolution pour les sections 1, 2 et 3 alors que la date d'entrée en vigueur pour la section 4 sera le 1^{er} janvier 2004.

Ces contrats ne devraient engendrer aucun frais pour la Ville de Gatineau puisque les frais de services de remorquage et de gestion des fourrières municipales seront défrayés par les usagers.

Adoptée

CE-2003-1586 SERVITUDE PERMANENTE ET TEMPORAIRE EN FAVEUR DU CLUB DE GOLF DE BUCKINGHAM GREVANT LES LOTS NUMÉROS PARTIES 10B-119, 10B-120, 10B-124 ET 10B-127 DU RANG 5 - CANTON DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QU'une tolérance existe depuis près de 10 ans avec le Club de golf de Buckingham pour que la conduite d'eau de ce dernier traverse le 250, rue Charles propriété de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Buckingham et le Club de golf de Buckingham avaient le désir commun d'officialiser une servitude permanente avant la fusion;

CONSIDÉRANT QUE la conduite d'eau traverse un segment du terrain du 250, rue Charles qui n'aura pas ou peu d'utilité pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ladite servitude n'entrave aucun projet de la Ville sur cette propriété;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'officialiser la situation présentement vécue;

CONSIDÉRANT QUE les efforts et désirs du Club de golf de Buckingham à améliorer l'homogénéité de l'environnement en ayant comme projet l'enfouissement de la conduite;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour la Ville d'améliorer la qualité de vie pour les voisins de ses installations et de reconnaître les efforts de ses citoyens corporatifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de consentir au Club de golf de Buckingham, pour la somme nominale de 1 \$, une servitude de conduite d'aqueduc, permanente et temporaire, sur une partie des lots numéros 10B-119, 10B-120, 10B-124 et 10B-127, rang 5, Canton de Buckingham, décrite à la description technique préparée par Jean Gagné, arpenteur-géomètre, le 26 novembre 2002, sous le numéro 5027 de ses minutes, dossier 715.

La réalisation des travaux d'enfouissement de la conduite et l'acte de servitude sont au frais du Club de golf de Buckingham.

Le notaire M^e Anne Philippe est mandatée pour préparer les actes aux fins de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2003-1587 AFFECTATION DE MADAME LOUISE LAMONTAGNE AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJETS AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER - CENTRE D'APPELS 3-1-1 POUR LES CENTRES DE SERVICES DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Lamontagne a été activement impliquée dans des projets informatiques municipaux tels que Hiéropolis et Virez-net;

CONSIDÉRANT QUE le conseil recommande la mise en place d'un Centre d'appels 3-1-1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation de madame Louise Lamontagne au poste de chargée de projets, Centre d'appels 3-1-1 et gestion des requêtes et plaintes sous l'autorité du directeur du Centre de services d'Aylmer et ce, pour une période de 18 mois.

Le salaire de madame Louise Lamontagne sera celui de la classe 03, 7^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

L'affectation de Mme Lamontagne au Service de sécurité incendie prendra fin à l'acceptation de celle-ci. La date d'entrée en fonction de madame Louise Lamontagne sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13480-115 - Système 3-1-1 – Réguliers non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1588 EXPOSITION DE L'AMBASSADE ROYALE DE LA NORVÈGE - HISTOIRE DE SKI - PRÊT DE L'AGORA GILLES ROCHELEAU DE LA MAISON DU CITOYEN DU 8 JANVIER AU 11 FÉVRIER 2004

CONSIDÉRANT QUE l'Ambassade Royale de la Norvège est associée à la Keskinada Loppet depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE l'Ambassade Royale de la Norvège propose à la Ville de Gatineau une exposition de calibre internationale sur l'histoire du ski;

CONSIDÉRANT QUE l'Ambassade Royale de la Norvège assure un appui financier très important à cette exposition;

CONSIDÉRANT QUE l'exposition Histoire de ski de l'Ambassade Royale de la Norvège aura lieu du 13 janvier au 9 février 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le prêt de l'agora Gilles Rocheleau de la maison du Citoyen du 8 janvier au 11 février 2004 pour la tenue de l'exposition Histoire de ski de l'Ambassade Royale de la Norvège incluant le montage et le démontage de l'exposition.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés du budget 2004 du Service des communications jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1589 SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR SAINT-MATHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club d'âge d'or Saint-Mathieu à l'attention de madame Edna De Beaumont, secrétaire, 22, rue de Vendôme, Gatineau, Québec, J8T 1V3, à titre de subvention pour le bon fonctionnement du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11410-671	140 \$		Thérèse Cyr - des Riverains // fourn. de bureau
11410-972		140 \$	Thérèse Cyr - des Riverains // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1590 SUBVENTION DE 150 \$ - MANNE DE L'ÎLE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Manne de l'Île à l'attention de madame Francine Rondeau, adjointe administrative, 119, rue Carillon, Gatineau, Québec, J8X 2P8, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1591 SUBVENTION DE 150 \$ - REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du R.A.P.H.O. Inc. – Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais à l'attention de madame Cristina Tudorache, 127, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1T4 à titre de subvention dans le cadre de la remise du Prix David 2003 lors de la Journée internationale de la personne handicapée le 3 décembre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11406-671	25 \$		Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // fourn. de bureau
11406-972		25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1592 SOUSSION 2003 SI 239 - TRANSCONTINENTAL IMPRESSION - IMPRESSION DU CALENDRIER - SERVICE DES COMMUNICATIONS - 45 269,69 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Transcontinental Impression, 1485, rue de Coulomb, Boucherville, Québec, J4B 7L8 pour l'impression de 103 000 calendriers français (alternative 2-B) et 15 000 calendriers anglais (alternative 4-B) incluant la livraison à six endroits, pour la somme de 45 269,69 \$ incluant les taxes, le tout selon sa soumission déposée en date du 22 octobre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62330-344-44735	43 694,94 \$	Identification visuelle impression/diffusion
04-13493	1 574,75 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
19510-344	6 694,94 \$		Communications // impression/diffusion
62330-344		6 694,94 \$	Identification visuelle // impression/diffusion

Un certificat du trésorier a été émis le 5 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1593 SUBVENTION DE 150 \$ À LA SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. CONCERNANT LE PROJET « LA NUIT DES SANS ABRI » - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE – MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de la Soupe populaire de Hull inc., à l'attention de madame Lise Paradis, directrice générale, 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, à titre de subvention concernant le projet « la nuit des sans abri » le 7 novembre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	150 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 novembre 2003.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif